



Énergie NB Power

P.O. Box 2000/C.P. 2000
515 King Street/515, rue King
Fredericton, NB
Canada E3B 4X1

Communiqué

Le 18 novembre 1999

Fredericton – Énergie NB a communiqué ses résultats financiers de l'exercice 1998-1999.

Une charge reportée de 450 millions de dollars liée à la centrale de Point Lepreau a été inscrite au poste des bénéfices nets. Du fait de cette radiation, Énergie NB a enregistré une perte nette de 423 millions en 1998-1999.

«La question de la charge de 450 millions doit être réglée afin de disposer de renseignements exacts sur notre actif et de faire des prévisions réalistes quant aux activités d'exploitation à venir. Cette charge n'augmentera pas la dette de la Société, car la dette actuelle comprend déjà ce montant», a déclaré James Hankinson, président et chef de la direction d'Énergie NB.

«Cette charge ne doit pas non plus ternir l'image du rendement en amélioration constante de la Société puisque les indicateurs de rendement financier continuent d'afficher une progression», a poursuivi M. Hankinson.

Avant la radiation de 450 millions de dollars et le virement des réserves, le bénéfice net en 1998-1999 s'élevait à 18 millions de dollars comparativement à une perte nette de 43 millions l'année précédente, ce qui représente un gain de 61 millions. L'exercice 1998-1999 a été le dernier où s'est effectué le virement des réserves. À l'avenir, les bénéfices nets refléteront les résultats d'exploitation réels et permettront de mieux comprendre l'évolution du rendement de l'entreprise.

L'encaisse d'exploitation est passée de 163 millions de dollars au cours de l'exercice précédent à 247 millions en 1998-1999. Pour la troisième année consécutive, Énergie NB a pu régler une part importante de sa dette. La réduction de la dette s'est chiffrée à 123 millions en 1998-1999, achevant ainsi en trois ans le remboursement de 220 millions de dollars.

L'amélioration des principaux indicateurs de rendement financier a été soutenue par la hausse des bénéfices tirés des ventes à l'exportation et de la baisse du coût des combustibles et des achats d'électricité. Au cours de l'année 1998-1999, la centrale de Point Lepreau a atteint un facteur de capacité de 84 %, dépassant ainsi les niveaux prévus. Le rendement financier d'ensemble a été freiné par le niveau plus bas que prévu des ventes dans la province, résultant de conditions météorologiques exceptionnellement clémentes au cours de l'hiver et de la faiblesse continue du dollar canadien.

Les résultats de l'exercice 1998-1999 ont aussi témoigné de l'amélioration des activités commerciales de la Société. Les structures des unités commerciales ont été consolidées grâce à des indicateurs de rendement qui accroissent la responsabilisation. De nouvelles initiatives commerciales sont lancées dans le domaine de l'exploitation du gaz naturel et visent la restructuration des anciennes infrastructures, dont on pourra tirer des avantages sur les plans financier, opérationnel et environnemental. Le niveau élevé des ventes à l'exportation a contribué à la rentabilité, et la stabilité du rendement se confirme cette année.

La charge de 450 millions inscrite au poste du bénéfice net est le point final d'un processus qui a commencé par l'évaluation technique et économique de Point Lepreau en 1997-1998. Afin de maximiser l'avantage économique que représente la centrale, Énergie NB a engagé un cabinet d'experts externes pour faire une analyse détaillée des facteurs qui auront des répercussions sur le rendement futur de la centrale. L'analyse a indiqué qu'une importante remise à neuf des composantes essentielles de la centrale serait nécessaire vers l'an 2008. Certaines données permettent de croire que la remise à neuf serait souhaitable sur le plan économique mais qu'il est trop tôt pour prendre la décision, étant donné les incertitudes actuelles. Jusqu'à la remise à neuf, Énergie NB a choisi de continuer à exploiter la centrale nucléaire.

En vertu de la politique d'amortissement actuelle, les frais sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle la centrale demeurera en service jusqu'en 2014. Par conséquent, cette politique d'amortissement ne permettra pas de recouvrer la valeur capitalisée de l'installation avant la remise à neuf exigée ou avant la mise hors service, si l'on décide de ne pas procéder à la remise à neuf de la centrale. La valeur comptable de la centrale a été réduite de 450 millions de dollars, laissant ainsi un montant amorti qui peut être récupéré durant la période allant jusqu'à 2008. Des charges compensatoires reportées de 450 millions ont été comptabilisées dans le bilan au 31 mars 1998.

En se penchant sur la question de la charge reportée, Énergie NB a envisagé deux options : déterminer une nouvelle source de revenus pour récupérer la charge de 450 millions ou la virer au poste des revenus nets. Aucune source de revenus satisfaisante n'a été trouvée et, par conséquent, la charge de 450 millions a été virée au poste des revenus nets.

Personne-ressource des médias : Marcella LeBlanc, directrice, Affaires publiques,
(506) 458-4448.